

LETTRE DATÉE DU 11 JANVIER 2006, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LA
CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, TRANSMETTANT LA LISTE DES
RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS SUR DES QUESTIONS DE DÉSARMEMENT
ET DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE, QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA SOIXANTIÈME SESSION

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la liste des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixantième session, dans lesquelles il est fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement, ainsi que d'autres résolutions et décisions consacrées ou touchant à des questions de désarmement et de sécurité internationale.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe

I. À sa soixantième session, l'Assemblée générale a adopté les résolutions suivantes, dans lesquelles il est fait expressément mention de la Conférence du désarmement:

- 60/46 Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive: rapport de la Conférence du désarmement (par. 2, 3, 4 et 5)
- 60/53 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (par. 2, 4 et 5)
- 60/54 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (par. 5, 6 et 8)
- 60/57 Interdiction de déverser des déchets radioactifs (par. 1, 4 et 5)
- 60/70 Désarmement nucléaire (par. 14, 15, 19 et 20)
- 60/88 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (par. 1 et 2)
- 60/90 Rapport de la Conférence du désarmement (par. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7)
- 60/91 Rapport de la Commission du désarmement (par. 3 et 7)
- 60/226 Transparence dans le domaine des armements (par. 4, al. *b*, et 6).

II. Autres résolutions consacrées à des questions de désarmement et de sécurité internationale:

- 60/44 Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires
- 60/45 Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale
- 60/47 Question de l'Antarctique
- 60/48 Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix
- 60/49 Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique
- 60/50 Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)
- 60/51 Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
- 60/52 Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient
- 60/55 Respect des accords de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement
- 60/56 Vers un monde exempt d'armes nucléaires: accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire
- 60/58 Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires
- 60/59 Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
- 60/60 Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
- 60/61 Relation entre le désarmement et le développement
- 60/62 Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques
- 60/63 Désarmement régional
- 60/64 Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional
- 60/65 Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires

- 60/66 Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales
- 60/67 Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction
- 60/68 Problème des effets négatifs de la fabrication, du transfert et de la circulation illicites d'armes légères ainsi que de leur accumulation excessive sur la situation humanitaire et le développement
- 60/69 Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage
- 60/71 Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre
- 60/72 Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, chargées d'examiner le Traité en 1995 et en 2000
- 60/73 Prévention du risque de terrorisme radiologique
- 60/74 Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus
- 60/75 Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional
- 60/76 Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur *la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*
- 60/77 Prévention de l'accès non autorisé aux systèmes portatifs de défense aérienne, de leur transfert et de leur utilisation illicites
- 60/78 Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
- 60/79 Réduction du danger nucléaire
- 60/80 Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
- 60/81 Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects
- 60/82 Informations sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques
- 60/83 Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement

- 60/84 Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 60/85 Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
- 60/86 Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
- 60/87 Mesures de confiance à l'échelon régional: activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
- 60/89 Vingt-cinquième anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
- 60/92 Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient
- 60/93 Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
- 60/94 Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
- 60/95 Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- 60/96 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

III. L'Assemblée générale a également adopté huit décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale* :

- 60/513 La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification
- 60/514 Missiles
- 60/515 Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale
- 60/516 Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire
- 60/517 Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement
- 60/518 Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre
- 60/519 Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale
- 60/520 Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2006

Tous les documents et comptes rendus de la soixantième session de l'Assemblée générale qui étaient consacrés à des questions de désarmement et de sécurité internationale ont été distribués durant la session à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris aux membres de la Conférence du désarmement.

* Ces décisions seront publiées ultérieurement sous la forme d'un additif au présent document.